



LISTES DES PRESTATIONS AU DOMICILE AUTORISEES DANS LE CADRE DES SERVICES A LA PERSONNE

Prestations relevant de l'entretien courant du domicile et de l'aide à la vie quotidienne.

Eligibles:

✓ nettoyage des sols, ✓ nettoyage des surfaces cuisine, salle de bain, chambre,... ✓ entretien courant des appareils ménagers, ✓ dépoussiérage, ✓ changement des draps ✓ nettoyage des sanitaires, ✓ désinfection ✓ aération et remise en ordre du logement ✓ organisation simple du domicile, rangement léger ✓ nettoyage de vitres, ✓ ponctuel ou courant, ✓ repassage, ✓ lavage du linge, ✓ plier/ ranger le linge ✓ rotation du linge selon la saison ✓ gestion des poubelles ✓ courses pour vous et rangement dans les placards et le réfrigérateur/congélateur ✓ aide administrative simple (classement courrier, démarches basiques en ligne) ✓ petite préparation de repas (non proposé par "La Fée).

Non éligibles:

✗ nettoyage des locaux professionnels, ✗ nettoyage après travaux, chantier, ✗ nettoyage de logement insalubres ou très dégradés nécessitant une remise en état complète (type syndrome de Diogène) ✗ nettoyage d'immeuble ou de parties communes, ✗ vitres extérieurs dangereuses ou respectant du matériel spécifique, ✗ nettoyage en hauteur, ✗ débarras important/déchèterie, ✗ nettoyage industriel. ✗ travaux de bricolage/réparation ✗ nettoyage après sinistre (dégâts des eaux, incendie...) ✗ manutention lourde/déménagement ✗ intervention nécessitant un équipement spécifique ou des conditions de sécurité particulières